

Edito

Voilà déjà un an que la nouvelle version de *Passion Faïence* est parue. Nous espérons que ce numéro vous satisfera. La maquette est plus homogène (tous les textes sont sur deux colonnes) et nous avons apporté un soin tout particulier à l'illustration.

Nous vous rappelons que la parution de cette nouvelle revue ne sera pas régulière, car trop dépendante du bénévolat qui la réalise, de surcroît avec des moyens techniques et financiers très limités.

Son contenu sera aussi fonction des articles reçus. Pour pouvoir boucler chaque numéro, il en faut de toutes les longueurs et de simples photos légendées peuvent également s'avérer utiles pour boucher des trous.

A ceux qui croient que cette aventure mérite d'être tentée, nous ne donnerons qu'un seul mot d'ordre : participez !

Jacques Bontillot, président des Amis de la faïence fine



Le cirque Franconi

Sommaire

- Gérard GRANDPIERRE : Quelques anciens départements dans des assiettes de Creil.

pages 2 -5

- Pierre RAFFARD : A propos d'une série d'assiettes de Creil & Montereau dite "cirque Franconi".

pages 6 -13

- Jan OBRELSKI : Les décors imprimés "Rose de Noël" à l'usine du Boutras de Grigny (Rhône).

pages 14-15

- Arnold ROUSSELLE : La mort de Louis de Mouy : du roman de Dumas à l'histoire, au travers d'une assiette en faïence de Choisy.

pages 16-17

- Pierre DURVIN : Quelques aspects du travail dans la région de Creil sous le second Empire.

pages 18-20

- Marcel PICARD : La Révolution de 1830 dans une série d'assiettes de Montereau.

pages 20-25

- Photos d'assiettes de C&M et de Choisy.

pages 26-28



La Parisienne, chanson à succès glorifiant la Révolution de 1830

Quelques anciens départements dans des assiettes de Creil

par Gérard Grandpierre



fig. 1 - assiette en terre de pipe de Creil "Département du Liamone". coll. privée.
Photo J. Bontillot



fig. 2 - assiette en terre de pipe de Creil "Dépt. de la Seine et Seine et Oise". coll. privée.
Photo J. Bontillot

L'examen de deux assiettes en "terre de pipe", imprimées en noir, et comportant la marque "CREIL" en creux ainsi que le cachet de la "Manufacture d'impression sur fayence" S. C. L. ⁽¹⁾, apporte de nombreux renseignements.

Leur fabrication peut en effet être datée assez précisément par le cachet de l'imprimeur à partir de 1808 ⁽²⁾ et par le sujet de l'une d'elles "Département du Liamone" qui limite son édition à 1811.

L'Assemblée Constituante avait divisé le territoire français en 83 départements en novembre 1789 ⁽³⁾. La Corse formait le 84^{ème} puis, en 1793, elle est partagée en deux. Le département du Golo correspond alors au nord de l'île et celui du Liamone, correspondant à la partie sud de la Corse, devient le 86^{ème} ^(3bis).

Les circonstances font que la Corse est rattachée au territoire français en 1768, cédée par Gênes lors du traité de Versailles.

Napoléon naît à Ajaccio, future préfecture du Liamone, en 1769.

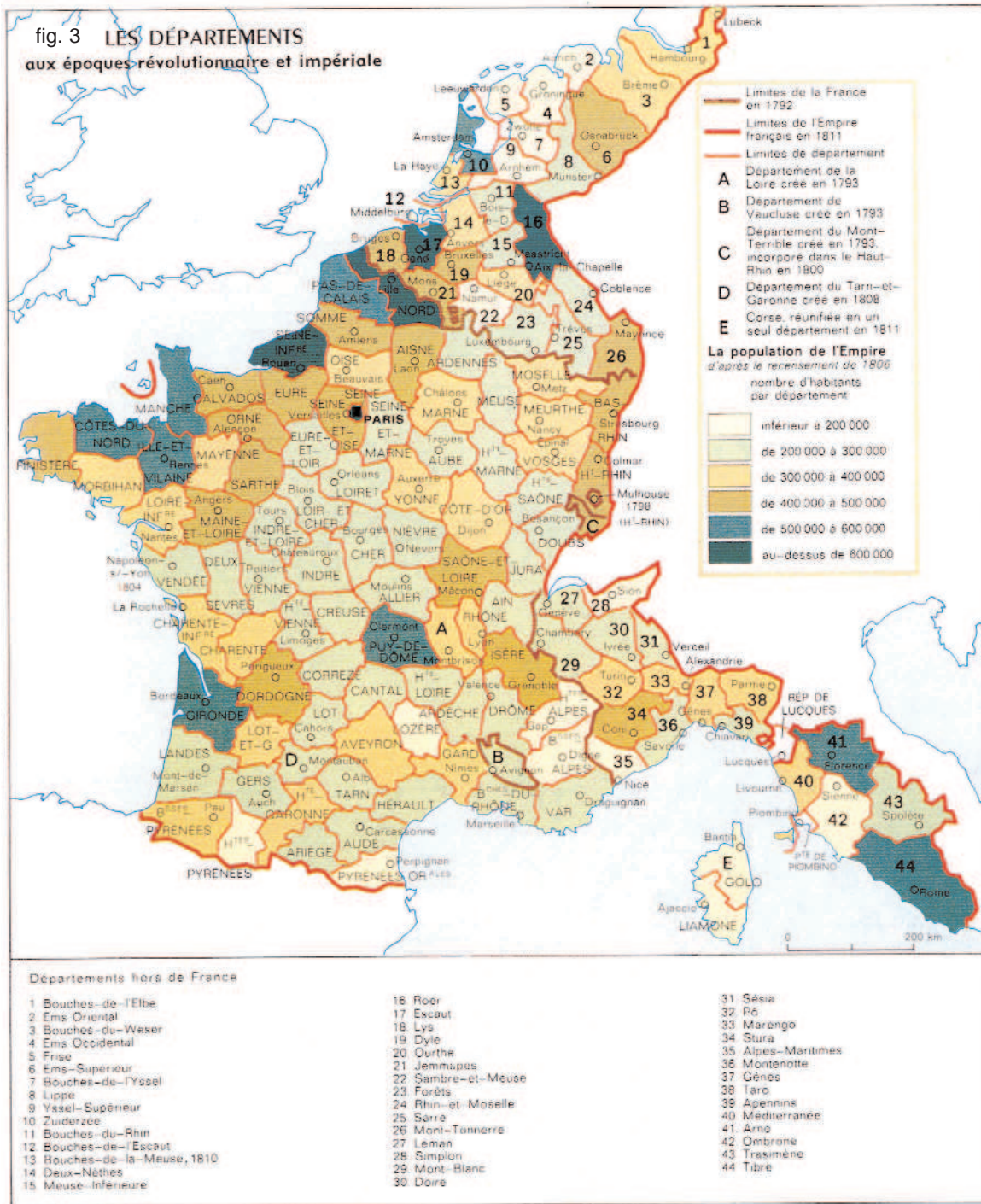
Pour un motif qui nous est inconnu, il réunifiera la Corse en 1811.

Il serait utile de connaître le nombre de départements reproduits sur cette série d'assiettes. Selon la fiche documentaire n° 17 relative aux *faïences de Creil & Montereau*, publiée en novembre 1993 et traitant de ce thème, une édition plus récente (1884) a été effectuée pour une série de 12 assiettes.

La multiplication de décors simultanés et les capacités de commercialisation ont sans doute, à cette date, limité la possibilité d'une production d'une série plus importante.

A contrario, la première assiette examinée (fig. 1) porte au dos le n° 24. Ce numéro correspond probablement à la gravure imprimée et on peut légitimement en déduire qu'au moins vingt quatre assiettes furent imprimées.

La seconde "Dépt. de la Seine et Seine et Oise" (fig.2) ne comporte, par contre, pas de



numéro.

Ces différences ne sont pas les seules et font penser qu'on est en présence de deux séries d'assiettes.

Ainsi, la disposition des allégories sur les ailes sont dans un ordre différent, les motifs étant sans doute apposés séparément au lieu de constituer une frise invariable.

Plus évident, les cartes représentées ont des tailles de caractères différents, n'ont pas les mêmes légendes et surtout les mêmes références d'échelles.

En effet, malgré l'instauration du système métrique (7 avril 1795), les imprimeurs ont reproduit des cartes à l'échelle de dix mille toises pour la Corse et de dix lieues pour la Seine

et Seine et Oise. Ceci est-il dû à l'absence de carte à la nouvelle échelle officielle ou est-ce un choix dicté pour une facilité de lecture des anciennes mesures ?

Peut-on en conclure que les séries imprimées couvrent l'ensemble des départements de l'époque ?

C'est peu probable pour les 130 départements au total, issus des 44 territoires annexés par la Révolution Française et les conquêtes napoléoniennes à leur appogée que les traités de Paris de 1814 et 1815 limiteront avec le retour aux frontières territoriales de 1792.

Ces importantes séries supposées peuvent faire partie des 3.000 sujets déjà gravés en 1810 (4).

La période napoléonienne a-t-elle laissé le temps aux imprimeurs d'établir les cartes des territoires annexés en départements de Hambourg à Rome ?

On peut estimer plus sûrement que les sujets proposés pour une série d'assiettes ont été choisis avec des critères précis. Dans le cas présent, le Liamone est le département qui a vu naître l'Empereur, ce qui justifie amplement son édition entre 1808 et 1811 tout comme celui où se trouve la capitale française.

Le découpage départemental du territoire récemment effectué et ses modifications ont sans doute eu, à cette époque, un effet "d'actualité" sur les ventes d'assiettes.

Pour les détails, nous distinguons AJJACIO dans cette orthographe comme préfecture sur la carte du Liamone avec SARTENE et VIRO comme sous-préfectures et BONIFICACIO à l'extrême sud.

CORTÉ, la capitale universitaire de 1755 figure dans la partie visible du Golo.

Sur la deuxième carte, VERSAILLES, la préfecture de Seine et Oise, est accompagnée d'ESTAMPES, DOURDAN, CORBEIL, MANTES, PONTOISE comme sous-préfectures.

Le département de la Seine déborde des 48 sections de PARIS de la Convention et de ses fortifications et inclus NANTERRE, SÈVRE, BOURG (ex la Reine), CHARENTON, VINCENNES, PANTIN ainsi que St-DENIS et SCEAU, deux sous-préfectures (5).

Il serait utile d'examiner une éventuelle reproduction de carte de la Vendée avec Napoléon s/Yon pour préfecture en 1804, ou celle du tout nouveau Tarn et Garonne de 1808 ou bien des précédents départements dont il est issu mais Creil n'a sans doute pas eu le temps de les reproduire (6).

Cette petite étude, qui ne demande qu'à être complétée par l'observation d'autres assiettes, montre que l'on peut aborder l'histoire et la géographie de manière agréable par l'intermédiaire des décors sur faïence.

Notes :

(1) - Cachet rond de Stone, Coquerel et Legros d'Anisy reproduit dans le livre de Maddy Ariès, *Creil, faïence fine et porcelaine (1797-1895)*, lib. Guénégaud, Paris, 1994, p. 100, marque n° 2.

(2) - ibidem, p. 99.

(3) - Boursin E., *Dictionnaire de la Révolution Française*, 1883.

(3bis) - Du nom des fleuves : le Golo, 74 km au sud de Bastia ; le Liamone, 40 km du Monté Rotondo au golfe de Sagone, au nord d'Ajaccio.

(4) - voir la note 18, p. 84 du livre de Maddy Ariès.

(5) Dès 1796, Paris a été découpé en 12 arrondissements de 4 quartiers. Ils seront portés à 20 en 1860 jusqu'aux fortifications érigées de 1841 à 1845 à cause du développement démographique (source : Atlas historique Larousse).

(6) - Carte des départements : *Atlas historique Larousse*, 1978, p. 118.

A propos d'une série d'assiettes de Creil & Montereau dite "Cirque Franconi"

par Pierre Raffard



fig. 1 - Valse équestre, n° 4
photo P. Raffard

Cette série concerne en fait le cirque des Champs Elysées construit en 1840 par l'architecte Jacques-Ignace HITTORF (auteur du cirque d'Hiver, de St Vincent de Paul, de la gare du Nord) en bordure de l'avenue MATHURON, dans le cadre d'un embellissement des Champs Elysées décidé par la ville de Paris.

Cet établissement appartenait en fait à Monsieur DEJEAN qui en assurait la direction, Adolphe FRANCONI assurant la direction du manège.

Le cirque des Champs Elysées fut inauguré en mai 1841 et cette série est consacrée aux principaux artistes du spectacle. elle a été réalisée en deux versions polychromes, avec une bordure identique et de même diamètre : 20,6 cm.

- l'une très légèrement chantournée, en faïence très fine avec l'aile incurvée et fond à talon (fig.2).

- l'autre, à fond et aile plates, plus épaisse et en faïence plus grisâtre (fig. 3). Cette



fig. 2

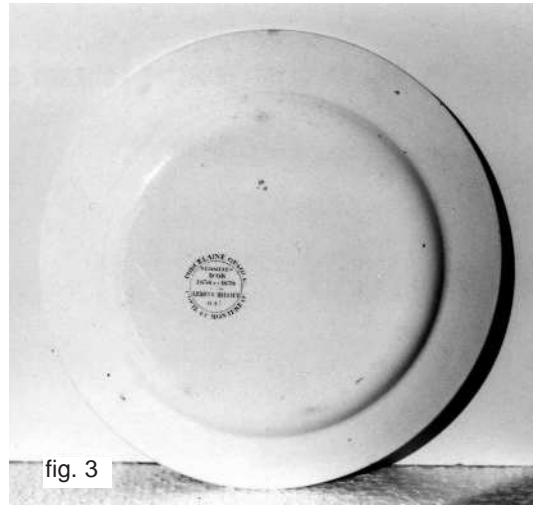


fig. 3

version existe aussi en noir et blanc.

Comme le spectacle du cirque, le décor des ailes est bâti autour du cheval. Il est constitué sur fond de grisaille, de :

- deux médaillons se faisant face, avec un clown à l'intérieur et une tête de cheval de chaque côté.

- deux cartouches, situés également face à face, contenant un cheval sellé avec, de chaque côté une tête de cheval, celle de gauche étant équipée d'un chanfrein de protection.

- quatre heaumes, formant les quatre coins d'un rectangle entouré chacun d'une guirlande de couleur verte.

Ces assiettes comportent la marque au cachet rond habituellement codifié "E6" (médailles d'or 1834 et 39). Leur fabrication peut donc être située dans le courant du 2ème semestre 1841.

La numérotation des assiettes la plus fréquente est la suivante (n° à droite de la légende) :



fig. 4
photo P. Raffard

1. Partisan monté par BAUCHER (voir fig.4, ci-contre)
2. Les bédouins
3. Quadrille équestre
4. Valse équestre (voir fig.1)
5. La Sylphide
6. Mme LEJEARS dans les dames colonels (voir fig.14)
7. Le poussah
8. Le coureur (voir fig.9)
9. Les jeunes athlètes LOISSET (voir fig.15)
10. La culbute aérienne (voir fig.10)
11. Le clown AURIOL (voir fig.13)
12. Le grand saut périlleux (voir fig.8)

Histoire des cirques FRANCONI

Le premier cirque FRANCONI fut créé à Lyon en 1786 par Antonio FRANCONI mais il dut fermer cet établissement en 1792. Il reprit alors l'amphithéâtre ASTLEY situé Faubourg du temple à Paris, qu'il quitta en 1801. Il s'installa alors dans l'ancien enclos des Capucines, rue Neuve St Augustin. En 1806, cet enclos fut bouleversé par le percement de la rue Napoléon, future rue de la Paix. Les FRANCONI émigrèrent au n° 247 de la rue St Honoré, sur l'emplacement qui devint ensuite la salle VALENTINE puis, de 1886 à 1926, le NOUVEAU CIRQUE.

Ils ouvrirent donc, en 1807, le CIRQUE OLYMPIQUE mais les 2 fils quittèrent leur père pour rouvrir l'amphithéâtre du Faubourg du Temple. Leur père les rejoignit en 1816. Mais dans la nuit du 15 au 16 mars 1826, l'amphithéâtre fut entièrement détruit par un incendie. Grâce, notamment, à une souscription publique ouverte en leur faveur, ils firent construire un nouveau CIRQUE OLYMPIQUE tout en pierres par l'architecte BOURLA, boulevard du Temple, près de la GAIETÉ LYRIQUE. mais ils avaient vu trop grand ; ils durent déposer le bilan et le CIRQUE OLYMPIQUE fut repris par M. DEJEAN, propriétaire du terrain qui en assura la direction avec Adolphe FRANCONI, petit fils d'Antonio. M. DEJEAN le revendit en 1847.

Parallèlement, M. DEJEAN et Adolphe FRANCONI avaient obtenu, le 26 mai 1835, l'autorisation de dresser une tente à l'entrée du Carré MARGNY -- actuellement théâtre MARGNY.

En 1838, cette tente fit place à un cirque en planches d'aspect "déplorable" selon Mme Emile de GIRARDIN.

En 1840, la ville de Paris, dans un plan d'ensemble pour l'embellissement des Champs Elysées, décida la construction d'un cirque à l'autre extrémité des Champs Elysées, en bordure de l'avenue MATIGNON. Il fut conçu par

l'architecte Jacques-Ignace HITTORF dans le style Empire, en pierres meulières recouvertes de plâtre. Il pouvait contenir plus de 3.000 personnes et prit le nom de CIRQUE DES CHAMPS ÉLYSÉES.

L'entrée était un fronton grec qui formait portail avec des colonnes corinthiennes (fig. 5, ci-contre), décoré d'une statue représentant une amazone phrygienne pour laquelle Mme LEJARS avait servi de modèle pour incarner la légendaire THISBÉ (voir fig. 12).

L'inauguration de ce cirque eut lieu en mai 1841. Il prit successivement le nom de CIRQUE NATIONAL de 1848 à 1852, CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE de 1852 à 1870 pour retrouver son appellation d'origine jusqu'à sa destruction en 1898.

En 1852, M. DEJEAN fit construire par HITTORF le CIRQUE NAPOLÉON, qui prit ensuite le nom de CIRQUE D'HIVER à l'intersection du Boulevard du Temple et de celui des Filles du Calvaire. Il en assura la direction, toujours en association avec Adolphe FRANCONI, jusqu'à sa mort en 1870. C'est Victor FRANCONI, autre petit fils du fondateur, qui reprit la direction des deux cirques jusqu'à sa mort en 1897. Son fils Charles abandonna le cirque des Champs Elysées et dirigea le Cirque d'Hiver jusqu'à la fin de l'année 1907. Il mourut trois ans plus tard ; c'était le dernier de la dynastie.

L'inauguration du Cirque des Champs Elysées

A cette époque, le cirque était réservé à une élite urbaine aristocratique et bourgeoise issue, en France, de la Révolution ; la clientèle populaire n'y a pas sa place et il faudra attendre 1852, avec la construction du Cirque Napoléon pour qu'on y installe des troisièmes classes.

L'inauguration du Cirque des Champs Elysées fut donc un événement mondain qui attira le "tout Paris".

Le spectacle est essentiellement éques-

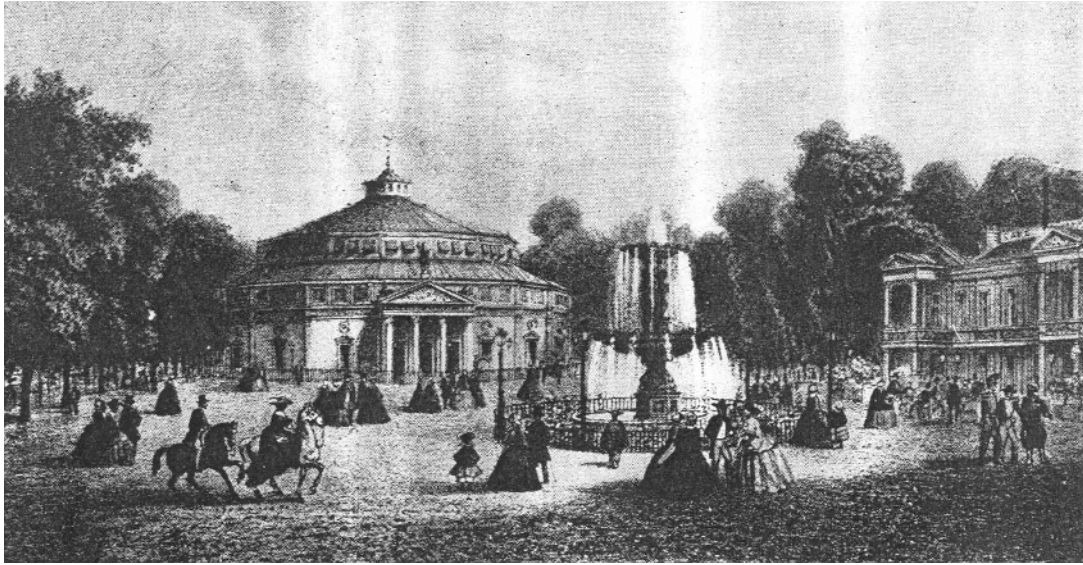


fig. 5 - Le cirque des Champs Elysées (milieu du XIX° siècle) -
d'après SERGE, Histoire du cirque (encart entre les pages 30 et 31)

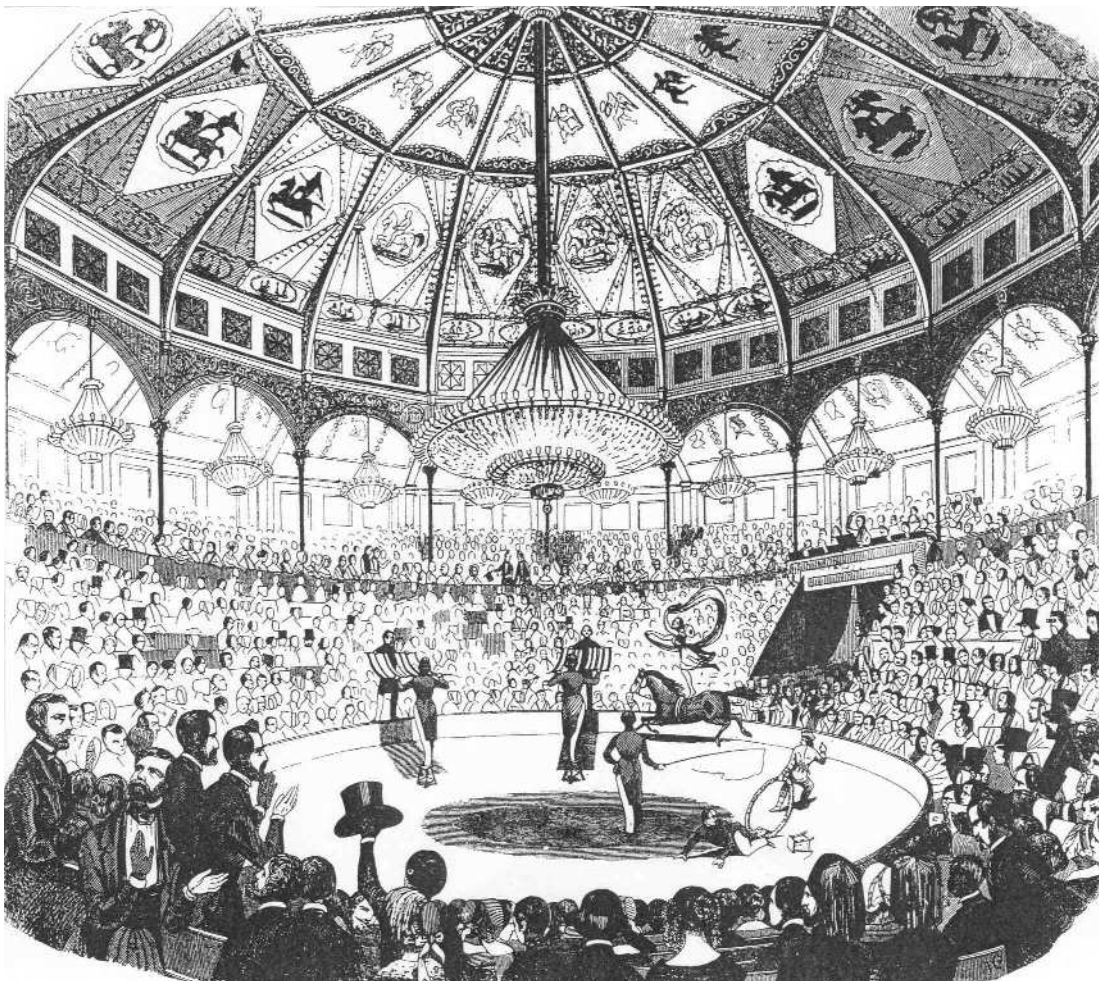


fig. 6 - L'intérieur du cirque des Champs-Élysées en 1843 -
d'après THETARD, La merveilleuse histoire du cirque, p. 63

“Dialogue sur l'équitation” (1839). C'est lui qui forma les principales écuyères de l'époque et devint même instructeur à l'école d'équitation de Saumur. Il mourut à Paris en 1873.

Les autres artistes représentés sur cette série sont :

- Mme LEJARS (assiette n° 6 orthographiée LEJEARS) dans les “Dames colonels” ; c'était un numéro créé en 1839 qui était composé de 9 écuyères célèbres revêtues d'uniformes somptueux et sophistiqués. Selon SERGE (Histoire du cirque, p. 52) c'est également elle qui incarnait “La Sylphide” (assiette n° 5).

A noter que Mme LEJARS avait servi de modèle au sculpteur PRADIER pour la statue représentant THISBÉ placée sur le fronton du cirque des Champs Elysées (voir fig. 12).

- Les jeunes athlètes LOISSET (assiette n° 9) ; Baptiste et François, écuyers-voltigeurs, furent par la suite, comme leur père, directeurs de cirque.

- Le clown AURIOL (assiette n° 11) dit l'homme-oiseau, la très grande vedette de l'époque ; de son prénom Jean-Baptiste, il était né en 1808 à Toulouse ; c'était un extraordinaire sauteur, un bon funambule et un remarquable équilibriste, selon la formule de l'époque :



fig. 8 - Le grand saut périlleux (assiette n° 12) - La gravure est nettement différente du modèle légendé “Le Saut de Bataille”. photo J. Bontillot

*Quoi de plus léger que le vent ? La femme,
Quoi de plus léger que la femme ? AURIOL.*

Il figure également, comme le montre la copie d'une lithographie de l'époque, sur les assiettes n° 8 : Le coureur, n° 10 : La culbute aérienne (saut périlleux sur la lithographie), n° 12 : Le grand saut périlleux (au lieu de saut de bataille) ; dans cet exercice il franchissait une haie composée de 12 grenadiers.



fig. 9 - Le coureur (assiette n° 8) - La gravure est directement inspirée de la lithographie ci-contre. photo J. Bontillot



fig. 10 - La culbute aérienne (assiette n° 10) - Gravure directement inspirée de la lithographie mais la légende “Le Saut périlleux” a été changée. photo J. Bontillot

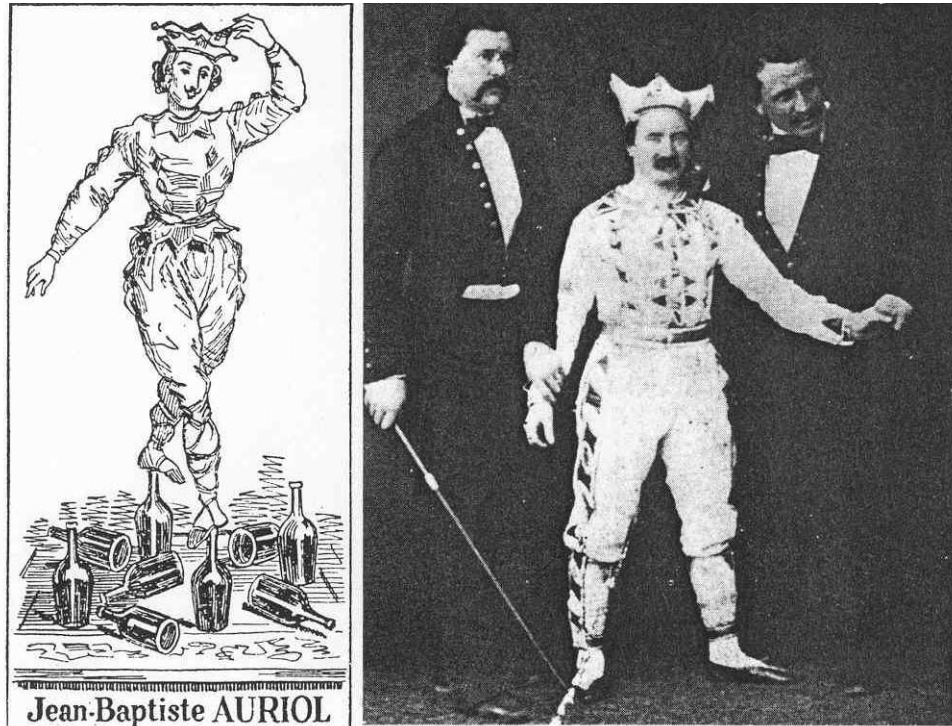


fig. 11 - Auriol, dansant sur les bouteilles, et photographié entre Léopold Loyal et Théodore Loyal (coll. Constant Laugier et cliché Tristan Rémy) - extrait de THETARD, *La merveilleuse histoire du cirque*, p. 78



fig. 12 - Mme Lejars en Thisbé.

Le sculpteur Pradier réalisa deux versions de son oeuvre. A droite, le groupe qui, aujourd'hui encore, orne la façade du Cirque d'Hiver ; à gauche, celui qui figurait au fronton du Cirque des Champs Elysées, photographié en 1914 dans la propriété de M. Edmond Blanc. (coll. Jean Villiers).

extrait de THETARD, *La merveilleuse histoire du cirque*, p.77



En outre, selon SERGE (*Histoire du cirque*, p.57) c'est lui qui joue le rôle du "Poussah".

Pour les artistes représentés sur les assiettes 2 à 4, l'identification n'est pas aussi précise. On peut cependant affirmer, sans grands risques, que figuraient parmi les écuyers et écuyères, Paul CUZENT et ses soeurs Amandine et Pauline (sa 3ème soeur était Mme LEJARS), LEJARS et Caroline LOYO qui fut une des toutes premières écuyères de haute école.

Bibliographie :

- Auguet (Roland), *Histoire et légende du cirque*, Flammarion, St-Amand, 1974.
- Thétard (Henri), *La merveilleuse histoire du cirque*, Julliard, Evreux, 1978.
- Serge, *Histoire du cirque*, Gründ, Corbeil, 1947.
- Nouveau Larousse illustré, en 7 vol. (édit. vers 1900).



fig. 13 - Le clown Auriol - vignette n° 11 - détail d'une assiette (en très mauvais état) conservée au musée de Creil
photo J. Bontillot



fig. 14 - Mme Lejears dans les dames colonels - n° 6



fig. 15 - Les jeunes athlètes Loisset - n° 9

Les décors imprimés “Rose de Noël” à l’usine du Boutras de Grigny (Rhône)

par Jan Obrelski

en réponse à une demande d’identification parue dans “Passion Faïence” n° 24

Marques issues des plaques de gravure.

Le graveur des plaques de cuivre destinées à imprimer les céramiques, propose traditionnellement plusieurs modèles de décoration, selon l’inspiration des dessinateurs.

Le commanditaire choisit un ou plusieurs motifs pour sa fabrication. Les plaques sont alors gravées au décor choisi et on y ajoute un motif identifiant le producteur : «l’estampille».

À l’atelier de décoration, la plaque est encrée et imprimée sur “papier Joseph”. Les éléments reproduits sont découpés et appliqués.

L’estampille comprise dans ce découpi, est appliquée au verso. ce principe fait que l’estampille “de plaque” est toujours de même couleur que le motif décoratif.

Pour la *Faïencerie Lyonnaise*, l’estampille comporte l’écusson de la ville de Lyon, au lion armé de la Restauration. Durée statutaire pour l’établissement : de 1898 à 1912.

Production sans marques et marques posées au tampon.

Après la Grande Guerre, vers 1920, l’usine reprend du service. De nombreux décors subsistent dans les stocks laissés par la *Faïencerie Lyonnaise*. Les nouveaux propriétaires, en majorité anciens actionnaires de l’ancien établissement « Faïencerie Lyonnaise », et souvent propriétaires d’usines concurrentes, réutilisent les plaques en poursuivant la fabrication des mêmes décors ou issus des mêmes ateliers de gravure. De nouvelles plaques sont éventuellement gravées, certaines avec le décor inversé. Un certain temps est nécessaire avant la dépose de leur nouvelle marque. En

attendant, la production est signée au tampon caoutchouc, ne comportant que le nom du décor.

Les décors « Rose de Noël » seront édités encore un certain temps sous cette unique identification. La faïencerie déposera sa marque de fabrique en 1922 : *Faïencerie Nouvelle de Givors*. Les premiers décors imprimés propres, seront *VERDUN* et *WAGRAM*. Cette faïencerie changera d’appellation en 1956 à l’occasion de la modernisation des cuissons, passant du charbon à l’électricité.

Décors de fleurs de renonculacées

ROSE DE NOËL, à Grigny, nous suggère qu’il s’agit de *helleborus niger*. (*quatre grains d’hellébore*.- dans « Le lièvre et la tortue » de La Fontaine). La floraison se situe en début d’hiver.

Le décor comporte, en supplément, de fines brindilles fleuries. Elles feront la différence d’avec Gien, qui est agrémenté d’un gros insecte volant.

Le titre du décor « Été », à Gien, laisse supposer qu’il s’agit de la représentation de *paonia japonica*. Cette pivoine fleurit en fin de Printemps - début d’été.

L’origine commune des dessins et des gravures nous est évidente. De nombreux collectionneurs seront souvent victimes de cette similitude apparente et attribueront, à tort, ces productions grignerotes à Gien à cause de pièces non marquées à Grigny comme à Gien.

Nota : Un décor inversé existe également pour le décor « épine » à l’usine concurrente « Arboras II ou Grigny » Voir article de B. Richard, dans *Passion Faïence* n° 24, page 10.

Décor « imprimé »

ROSE DE NOËL

Faïencerie au
lieu-dit
Le Boutras

à

GRIGNY
(Rhône)

SIMILITUDES
&
DIFFÉRENCES



Production GRIGNY - Boutras (F L)
Faïencerie Lyonnaise avant 1912



Production GRIGNY - Boutras (F N G)
Faïencerie Nouvelle de Givors 1922

ROSE DE NOËL



« ÉTÉ »
Production Gien



La mort de Louis de Mouy : du roman de Dumas à l'histoire, au travers d'une assiette en faïence de Choisy

par Arnold Rousselle

Un objet qui parle

Quel est cet objet ?

C'est une petite assiette en faïence fine, à pourtour chantourné, à décor par impression en noir sur fond blanc. Décorée dans l'aile de fleurs blanches sur fond noir et de fleurs noires sur fond blanc. Au centre, dans un médaillon, une scène de tuerie avec dans le bas une inscription "mort de Maurevel et de De Mouy 12" et en haut, dans une banderole, "La reine Margot". Elle a été fabriquée, vers 1850, dans la Manufacture de Choisy-le-Roi, qui était à cette époque sous la raison sociale Hautin et Boulenger. Le numéro 12 nous montre que cette assiette est la dernière d'une série qui était consacrée, soit au roman d'Alexandre Dumas "La reine Margot", soit à différents livres de cet écrivain. On aime à cette époque montrer que l'on est à la mode et que l'on connaît les romans en vogue. Aussi trouve-t-on ces illustrations jusque sur sa vaisselle !

Que représente cette assiette ?

C'est l'illustration de la fin du roman d'Alexandre Dumas "La reine Margot", publié en 1845.

Henri de Navarre venu à Paris pour un rendez-vous galant est reconnu par Maurevel, qui s'empresse de prévenir Catherine de Médicis. Celle-ci fomenta un complot pour se débarrasser d'un futur prétendant à la couronne de France et donna l'ordre à son informateur d'assassiner Henri sous couvert de la vengeance du mari trompé. Incidemment Henri a rencontré des amis qui lui sont tout dévoués : De Mouy de Saint Phal, Saucourt et Barthélemy. Ceux-ci assureront sa protection durant ses rencontres galantes. Le dernier soir Maurevel se présente devant la maison où a

lieu le rendez-vous, rue Croix des Petits Champs. De Mouy sort alors de l'ombre et lui barre l'entrée. Maurevel fait feu, mais le manque. De Mouy, qui a tiré son épée, l'enfonça dans le ventre de son agresseur qui, blessé, s'enfuit vers le faubourg Saint-Honoré, dans la rue de Grenelle, accompagné de ses hommes. Là il est rattrapé par De Mouy et Henri, Barthélemy et Saucourt s'étant égarés en poursuivant les fuyards, ils font face à quatre hommes et Maurevel ordonne de faire feu. Mais seul l'un des trois gardes tente de tirer. De Mouy donne le coup de rapière fatal à son ennemi juré, mais il recule craignant le coup de feu. Quant à Henri, il tue le garde qui laisse tomber son poitrinal encore chargé. Les deux autres gardes se sont enfuis. Henri et De Mouy veulent quitter les lieux, mais De Mouy désire récupérer son arme. C'est alors que croyant Maurevel mort, il s'approche pour ôter son épée, mais ce dernier s'empare de l'arme à feu du garde et lâche le coup dans la poitrine de De Mouy qui s'effondre mort.

Dumas conclut son livre en nous montrant Henri de Navarre au chevet de Madame de Sauve, sa maîtresse, poignardée par son époux prévenu par une lettre anonyme, émanant de Catherine de Médicis.

Les personnages du roman

De Mouy est le héros (type d'Artagnan) tout dévoué à Henri de Navarre.

Maurevel est le tueur à la solde de Catherine de Médicis.

Madame de Sauve la maîtresse fidèle à Henri.

La réalité historique du fait représenté

Le roman est très loin de la vérité. Madame de Saint-Sauve n'est pas morte lors

d'un attentat fomenté contre Henri en 1583 puisqu'elle est décédée en 1617. Elle a bien été la maîtresse d'Henri (qu'elle a même guéri de maladies honteuses). Par ailleurs, elle était l'un des instruments des intrigues de Catherine de Médicis (une servante dans l'ombre). Toutefois, il y eut bien un duel entre De Mouy et Maurevel en 1583 et l'issue de ce duel aboutit bien à la mort des deux participants.

Les personnages réels

Maurevel est l'assassin de Louis de Vaudrey de Mouy en 1569 puis d'Arthur de Vaudrey de Mouy, fils du premier qui voulait venger son père, en 1583. C'était un tueur à la solde des ducs de Guise, qui tira sur l'amiral de Coligny. Il a assassiné dans son lit Louis de Vaudrey de Mouy qui était l'un des chefs de

l'état-major protestant de Picardie, comme gage de sa bonne foi auprès de Catherine de Médicis.

Arthur Vaudrey de Mouy était comme son père dévoué à la cause protestante. Il recevait en sa place les principaux chefs huguenots.

Le dictionnaire historique des rues de Paris ne mentionne à aucun moment ce fait raconté dans "La reine Margot" en les lieux nommés ci-dessus. Pourtant Catherine de Médicis tenta bien des attentats contre Henri de Navarre (par Gavarret, protestant converti au catholicisme et par le spadassin Louro expédié de Fontarabie).

A la suite des faits historiques ici cités, on comprend l'amalgame que Dumas a fait pour écrire son roman.

Ce texte a déjà été publié en 1984, pages 20-21 du bulletin n° 21 du GEMOB (Groupe d'Etudes des Monuments et Oeuvres d'Art du Beauvaisis)



Assiette en faïence fine de Choisy-le-Roi, présentant la mort de Louis de Mouy d'après Alexandre Dumas.
collection privée - photo A. Rousselle

Quelques aspects du travail dans la région de Creil sous le second Empire

par Pierre Durvin

Mon intention n'est pas de tracer l'ensemble des aspects du travail dans les manufactures de la région de Creil à cette époque. Le sujet ne manquerait pas d'un grand intérêt, certes. Non! Ici je veux seulement relever quelques observations faites par divers rapporteurs, observations que nous trouvons dans les Archives départementales, notamment dans la liasse qui rassemble tous les documents sur le travail des enfants dans les manufactures.

La Loi du 22 mars 1841 tenta de mettre un obstacle à l'aspect inhumain du "travail forcé" auquel des enfants tout jeunes étaient attachés dans les manufactures occupant plus de 20 ouvriers. Plus d'enfants au travail au-dessous de 8 ans, et pour 8 heures par jour, et deux heures d'instruction primaire pour les enfants de 8 à 12 ans. La Loi portait aussi réglementation pour les enfants de 13 à 16 ans.

Voici le tableau des manufactures de la région de Creil occupant des enfants en 1842 :

- A Creil, la fabrique de faïence Saint Cricq Cazeaux avec 104 enfants
- A Gouvieux, la filature de laine Joseph Bertin avec 120 enfants
- A Gouvieux, la filature de coton Bourdeaux avec 30 enfants
- A Gouvieux, la filature de laine Flint avec 46 enfants
- A Gouvieux, la tréfilerie Colliau avec 15 enfants
- A Montataire, la fabrique de tôles Mertian Frères avec 27 enfants
- A Villiers Saint Paul, la filature de coton Delarue avec 15 enfants

Tous ces établissements occupaient plus de 20 ouvriers.

La loi favorable aux enfants a été très difficilement acceptée et appliquée, malgré la nomination par le ministre d'inspecteurs présentés par le préfet. Dans les filatures en particulier, à chaque fileur-adulte est attaché un rat-

tacheur-enfant, de sorte qu'il paraît difficile au manufacturier d'établir des relais de manière à ne faire travailler l'enfant que 8 heures si l'adulte travaille pendant 13 heures. Mais il serait trop long ici de donner toutes les raisons qui sont apportées pour la non-application de la Loi...

Toujours est-il qu'en 1853 le Préfet de l'Oise Randouin a tenté de restaurer les commissions d'inspection et s'efforce d'inciter les sous-préfets à tout faire pour que la loi soit enfin exécutée, notamment en ce qui concerne l'instruction primaire des enfants. On a porté des jugements cruels contre les parents de ces familles ouvrières, mais on n'a semble-t-il jamais pensé que depuis les débuts de la révolution industrielle, rien n'avait été fait pour donner à tous une instruction primaire au moins acceptable ; on a demandé à ces familles ce qu'elles ne possédaient pas, parce qu'elles ne l'avaient pas reçu : on ne peut donner que ce qu'on possède.

Au mois de mai 1853 le préfet Randouin écrit au sous-préfet de Senlis : "Votre arrondissement est celui qui renferme le plus grand nombre de manufactures et c'est celui sur lequel il m'est parvenu le moins de renseignements. Je vous prie de mettre tous vos soins à faire cesser cet état de choses en opposition formelle avec la Loi du 22 mars 1841".

Malgré ces efforts de l'administration, on note encore en 1867 des cas bien pénibles ; je lis dans un rapport du 3 août 1867 :

"... au Conseil général, l'Inspecteur primaire de l'arrondissement de Senlis expose que Monsieur le Maire de Chantilly désire recevoir une lettre de Monsieur le Préfet afin de pouvoir faire quelque chose en faveur des malheureux enfants occupés dans les fabriques : chez Messieurs Gatié, Burget et Cie, on reçoit les enfants dès l'âge de 7 ans. Ils travaillent fêtes et dimanches, 11 heures par jour. Ils ne reçoivent

vent aucune instruction et ne peuvent même pas assister au catéchisme ni à l'office, il n'est pas possible de méconnaître davantage la Loi du 22 mars 1841".

Nos manuels d'histoire sont muets sur cette période de notre vie sociale durant le XIXe siècle, "une des pages les plus sombres que l'humanité ait vécue", selon J. Lecour-Grandmaison dans un article de la Revue bleue du mois de juin 1938.

Le travail dans la faïencerie de Creil sous Napoléon III.

Il semble qu'une partie au moins de la Loi de 1841 ait été appliquée dans la manufacture de faïence de Creil. Les enfants avaient, comme l'exigeait la Loi, un livret et je me souviens qu'un vieux Creillois m'avait montré un livret d'un enfant qui avait travaillé à la faïencerie. Le possède-t-il encore ?

Mais pour juger sur pièce de la manière dont on travaillait dans cette manufacture, les archives nous ont laissé quelques notes que je me plais à vous offrir.

Au mois de juin 1852, un four vint à manquer et voici comment les choses s'arrangèrent : Monsieur Henri Barluet écrivit au maire qui était alors Jules Juillet :

"Monsieur le Maire,

"Un décret du 9 septembre 1851 établissant des exceptions au décret du 9 septembre 1848 relatif aux heures de travail dans les manufactures et usines, je viens vous demander en notre faveur une exception momentanée basée sur le retard que nos travaux éprouvent par la reconstruction d'un four ; dans l'intérêt des ouvriers nous tenons à ce qu'ils profitent d'un moment favorable pour les affaires et pour atteindre ce but ce serait nécessaire que nous les fassions travailler trois heures de plus.

"Tous les ouvriers sans exception consentent à ce travail supplémentaire qui leur sera payé sur un taux plus élevé et je vous fais remarquer, Monsieur le Maire, que le travail de la manufacture en temps ordinaire ne dure que de 6 heures du matin à 9 heures, de 9 heures 1/2 à 2 heures et de 3 heures à 6 heures du soir, soit dix heures et demie de travail effectif.

"La demande que je vous adresse concerne seulement les ouvriers âgés de plus de 16 ans, la question du travail des enfants se trouvant résolue suivant la Loi du 22 mars 1841, la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 11 courant vous donnait connaissance de la marche que je suivais à l'égard des enfants.

"J'espère une réponse prompte et favorable et suis en attendant votre tout dévoué serviteur." Signé : le directeur de la manufacture,

Messieurs Lebeuf Milliet et Cie.

Car Monsieur Barluet n'était que le gérant de la manufacture. Le docteur Jules Juillet, maire de Creil, était en même temps l'inspecteur nommé pour l'inspection du travail des enfants dans la faïencerie.

Le maire écrivait immédiatement dans ce sens au Sous-Préfet de Senlis qui à son tour écrivait au Préfet :

"... la journée actuelle est de 10 heures et demie ; Monsieur Barluet demande à la porter à 13 heures et demie et il se fonde sur le chômage d'un four actuellement en reconstruction qui lui fait perdre une certaine quantité de produits dans un moment où les commandes abondent.

"Le décret du 17 mai 1851 sur le travail dans les manufactures permettant des exceptions en faveur de certains cas fortuits, je crois devoir appuyer d'un avis favorable la requête présentée par le sieur Barluet en lui prescrivant toutefois de se conformer scrupuleusement à l'exécution de la Loi sur le travail des enfants dans les manufactures."

Le 2 juillet, les directeurs Lebeuf et Milliet envoyaient directement une lettre au Préfet :

"Monsieur le Préfet,

"Nos occupations et notre résidence habituelle à Paris ne nous permettent pas de diriger par nous-mêmes notre manufacture de Creil ; nous en avons confié le soin à Monsieur Henri Barluet qui, depuis plusieurs années déjà, est à la tête de cet établissement. Nous lui avons, entre autres, formellement recommandé d'exécuter strictement et sous sa responsabilité personnelle toutes les prescriptions de la Loi de Mars 1841 sur les heures de travail dans les manufactures.

"Les besoins toujours croissants de notre fabrication viennent de nous mettre dans la néces-

sité de démolir un de nos fours qui tombait en vétusté, pour le reconstruire entièrement à neuf.

“Ces travaux vont apporter un assez long retard dans l’exécution des commandes que nous avons à expédier; il nous faudra, lorsque cette reconstruction sera terminée, rattraper le temps perdu et rétablir par un surcroît de travail la proportion interrompue entre la fabrication et la vente.

“Dans la pression de cette nécessité et pour obéir aux prescriptions de la Loi, Monsieur Barluet, notre directeur de Creil, s’est adressé à Monsieur le Maire de Creil et lui a demandé l’autorisation de faire travailler pendant 3 ou 4 mois ses ouvriers 2 ou 3 heures de plus chaque soir.

“Avant de lui donner l’autorisation demandée, Monsieur le Maire a cru devoir vous en référer; nous venons en conséquence, Monsieur le Préfet, nous adresser à Vous et Vous prier d’apporter le moins de retard possible à accorder à notre directeur l’autorisation qu’il sollicite et qui sera plus encore dans l’intérêt de nos ouvriers dont elle accroîtra le salaire, que dans le nôtre. Nous prendrons en outre la liberté de vous faire observer que 2 ou 3 heures de travail supplémentaire le soir, dans cette saison, ne saurait porter aucun préjudice à la santé des ouvriers, surtout une industrie

aussi peu fatigante et aussi saine que la nôtre, la fabrication des plats.

“Nous espérons que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande fondée sur le texte de la Loi et qui témoigne par elle-même de notre désir et de notre intention de l’exécuter franchement et entièrement.

“Veuillez recevoir l’assurance de la considération distinguée avec laquelle nous avons l’honneur d’être, Monsieur le Préfet, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Lebeuf, 61 Faubourg Poissonnière.”

Pour terminer, je ne peux que citer l’inscription en grandes lettres de bronze qui figure à la base du monument où sont conservées les archives départementales de l’Oise “*Les archives nous font réfléchir sur le passé, afin de mieux comprendre le présent et préparer le futur*”.

Cet article a déjà été publié dans “Documents et Recherches”(bulletin de la Société archéologique, historique et géographique de Creil et de sa région), n° 117, juillet 1982, p.10-14.

La Révolution de 1830 dans une série d’assiettes de Montereau

par Marcel Picard

Les manufactures associées de Creil et de Montereau ont produit de très nombreuses séries d’assiettes au décor imprimé.

Leur dénombrement, initié par Jacques Bontillot, est en cours depuis les années 1970 et une centaine d’entre elles a fait l’objet d’une pré-étude publiée dans des fiches documentaires : “*Les faïences de Creil & Montereau*”.

Pour la manufacture de Montereau, plus ancienne, une seule fiche a été consacrée à *L’Aveugle de Bagnolet* que nous avons pu dater avec précision de 1828 (F.D. n° 69, mars 1998).

Nous allons aujourd’hui vous présenter une série complète de douze assiettes formée par la juxtaposition de deux chansons célébrant “les trois glorieuses”.

La Parisienne

Au lendemain des 27, 28, 29 juillet 1830, dans l’enthousiasme du succès, on assiste à une floraison de poèmes, de chants, de cantates, d’hymnes célébrant la victoire de l’insurrection parisienne que déclenchèrent les Ordonnances de Charles X supprimant la liberté de la presse, rétablissant la censure, prononçant la dissolution de la Chambre nouvellement élue et modifiant le mode d’élection.

Tous chantent le peuple-roi, les trois couleurs, la liberté reconquise, le sacrifice consenti des combattants. Parmi les titres : La Liberté, Le Chant national, Le Chant français, Le Coq des Gaulois, Le Cri de la Liberté, Le

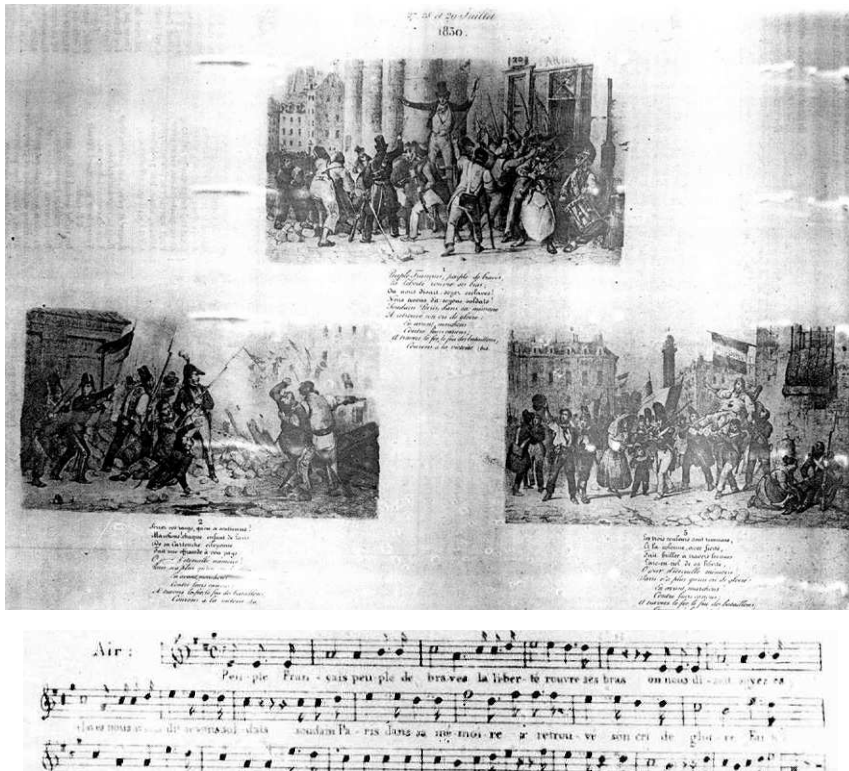


fig. 1 - fragment de la grande feuille illustrée par Victor Adam avec les paroles et la musique de "La Parisienne"

Triomphe national, La Citoyenne, La Nationale, Les Marseillaises -- de celle de Rouget de Lisle on modifie les paroles, l'étranger n'étant plus dans nos campagnes -- Les Parisiennes, celle d'Arago, Duvert, Watrin et celle de Casimir Delavigne, que chante dès le 4 août à l'Opéra, Adolphe Nourrit.

Reconnu, comme Béranger "poète national", libéral orléaniste, Casimir Delavigne qui n'a pas, absent de Paris, participé aux journées de Juillet, fut chargé de chanter l'insurrection victorieuse et *La Parisienne* qu'il compose dès son retour dans la capitale, au plus tôt le 30 juillet sera le chant préféré de la Garde nationale et le chant officiel de la nouvelle monarchie.

Sur un air allemand, "Ein Schifflein sah ich fahren", apporté, selon Castil-Blaze, de Vienne par Marie-Antoinette et harmonisé par E. Auber, C. Delavigne a écrit 7 couplets à la gloire des insurgés parisiens.

Vendue 50 centimes, au profit des blessés, des veuves et orphelins des journées de Juillet, la chanson, largement répandue, connut un immense succès, une "vogue universelle"

assure Mme Fauchier-Delavigne dans la biographie qu'elle a consacrée à son auteur.

Les sept assiettes de Montereau témoignent de cette popularité, chacune comporte l'illustration et les paroles d'un couplet de la chanson avec mention du titre "La Parisienne" et n° du couplet.

Les illustrations sont des copies par le graveur C. Machin (signature complète sur l'illustration du couplet n° 6) des dessins de V. Adam sur une édition grand format (h. 47 cm x l. 36 cm env.) de *La Parisienne* présentant les sept couplets illustrés (voir fig. 1, ci-dessus).

Le 6ème couplet disparaîtra aussi vite que les illusions à l'égard du nouveau roi. Quand, en novembre 1831, les canuts lyonnais insurgés chantaient *La Parisienne* en descendant la Croix Rousse face aux canons envoyés par d'Orléans, Louis Philippe, c'était, sans nul doute, en sautant ce couplet.

La chanson elle-même tomba dans l'oubli, on lui substitua d'autres paroles et les dernières éditions n'en donnaient plus que 4 couplets.

La Parisienne
photos J. Bontillot



n° 1



n° 2



n° 3



n° 4



n° 5



n° 6

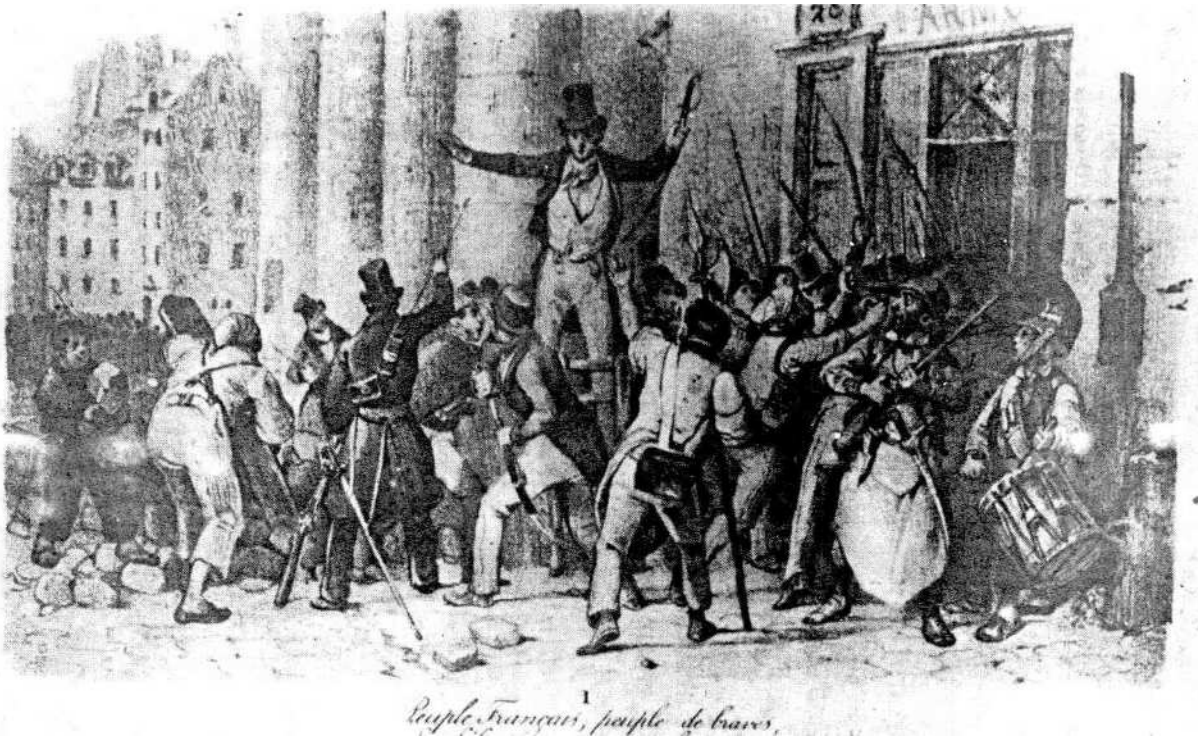


fig. 2 - l'illustration du 1er couplet de "La Parisienne" de Casimir Delavigne a servi de modèle au graveur de la faïencerie de Montereau



fig. 3 - l'illustration du 4ème couplet de "La Parisienne" est signée, à gauche, par V. Adam



Le chant des chasseurs

Pendant les derniers mois de l'année 1830, bataillons et compagnies ayant participé aux Journées de Juillet, organisent des banquets pour fêter la victoire et les légionnaires d'hier riment avec plus ou moins de bonheur des couplets qui sont repris en chœur par les convives

Parmi les nombreux fascicules de quelques pages rendant compte de ces banquets et livrant ces couplets, on trouve celui des gardes nationaux du 6 décembre, celui des grenadiers du 3ème bataillon de la 2ème légion du 20 novembre, celui de la 3ème compagnie des chasseurs du 3ème bataillon de la 2ème légion du 12 décembre. Dans le recueil des couplets et vers composés à l'occasion de ce dernier réunissant, sous la présidence du capitaine Pillet-Will, 180 officiers, sous-officiers et chasseurs aux Vendanges de Bourgogne, un important restaurant de la rue du Faubourg du Temple, les couplets sont signés Henri de Villodon, chasseur, Alex Cosnard, caporal, Paulin de Lespinasse, lieutenant, A. Sulzer, chasseur, et "simple chasseur de la compagnie," E. Scribe, l'auteur dramatique déjà célèbre.

La Parisienne - n° 7 - photo J. Bontillot

Le Chant des Chasseurs, écrit vraisemblablement dans les mêmes circonstances figure dans un "Recueil national des meilleures pièces de vers et chansons composées depuis le 27 juillet 1830" imprimé en cette année 1830.

Son auteur, Auguste Anicet-Bourgeois, chasseur, qui a composé ce chant sur l'air de *La Parisienne* de C. Delavigne connaîtra bientôt -- en 1830, il n'a que 24 ans -- un succès populaire sur les scènes des théâtres du Boulevard du Crime où se succéderont, pour le plaisir des Parisiens, pendant plus de deux décennies les nombreux mélodrames qu'il signe seul où auxquels il collabore.

Les cinq assiettes qui complètent la série présentent la même disposition (vignettes et couplets) que les sept de *La Parisienne*. Si, sur celles-ci, derrière la marche des insurgés vers la victoire -- ou l'immortalité -- avec La Fayette, le drapeau tricolore et "le soldat d'Orléans", se devinent certains quartiers de la capitale, dans une autre série de lithographies (L. 28cm x 19cm l. env.) V. Adam a situé avec précision le décor du lieu ou l'objectif du combat entre les insurgés parisiens et les troupes du Gal. Marmont.

S'il n'est pas possible d'attribuer à V. Adam les illustrations du *Chant des Chasseurs*, il est indiscutable qu'elles furent inspirées par certaines de ces lithos : La prise des Tuileries (1er couplet) ; Place de la Bastille (2ème couplet) ; La prise du Louvre (3ème couplet) ; La prise de l'Hôtel de Ville (4ème couplet) ; La passerelle de Grève, futur pont d'Arcole (5ème couplet).



Le chant des chasseurs - n° 1 - photo J. Bontillot



Le chant des chasseurs - n° 2 - photo J. Bontillot



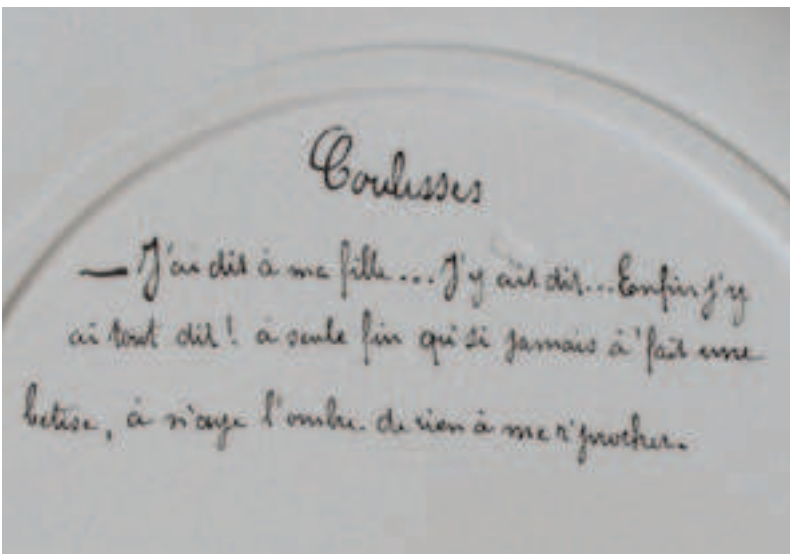
Le chant des chasseurs - n° 3 - photo J. Deschamps



Le chant des chasseurs - n° 4 - photo J. Deschamps



Le chant des chasseurs - n° 5 - photo J. Deschamps



Cette assiette en terre blanche, de forme galette (de Creil & Montereau), et de 20,4 cm de diamètre, a un décor dessiné à la main et colorié, le tout sous émail. La légende, au verso, est également manuscrite et sous émail. Cette production inhabituelle est-elle l'oeuvre d'un artiste qui a utilisé des blancs de Creil & Montereau comme le suggère la marque à la coupe B&Cie. C'est une production inhabituelle qui ne semble pas faire partie d'une série connue... Est-ce l'oeuvre d'un artiste indépendant ou d'un artiste ayant oeuvré à la manufacture ? Nous ne le saurons sans doute jamais...
photo J. Bontillot



Cette assiette, similaire à celle de la page précédente, ne mesure que 20,2 cm de diamètre. La marque de fabrique est identique et correspond à la période 1876 -1884. Le filet carmin qui entoure la scène fait croire que ces assiettes ont une aile horizontale, ce qui n'est pas le cas : celle-ci est oblique et à peine marquée. c'est la caractéristique de cette forme dite "galette".

photo J. Bontillot





Petite assiette à dessert de Choisy-le-Roi (diamètre 18 cm) en terre ivoire avec décor au pochoir jaune et noir d'une chanson populaire
marque ci-contre

photo J. Bontillot



Droit d'auteur et droit de reproduction réservés.

En vertu de la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992, relative au code de la propriété intellectuelle (partie législative, 1ère partie, art. L.111-1), l'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous.

Par ailleurs, toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L.122-4).

Toute édition ou reproduction d'une oeuvre de l'esprit faite en violation des droits de l'auteur, tels que définis par la loi, est un délit de contrefaçon puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 915 à 18.294 [6.000 F à 120.000 F] (art. L.335-1 à 3).

La copie strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise est autorisée, ainsi que les analyses et les courtes citations, sous réserve de la mention d'éléments suffisants d'identification de la source (art L.211-3).



Ce numéro de "Passion Faïence" a été édité par

Les Amis de la faïence fine

14 rue Emile Guillaume - 89690 - Chéroy (France)

Directeur de la publication : Jacques Bontillot.

Imprimé par S.I.G.G., Les Grands Thénards, 89150 - Domats - tél. 03.86.86.48.30.

ISSN 1274-0438. Dépôt légal à parution.